

Technicien (-ne) Hygiène, Sécurité et Environnement HSE

Mission générale

Au sein du Service de Santé au Travail Interentreprises, situé à Aurillac, vous assurez l'accompagnement et le suivi des actions menées pour les entreprises adhérentes. Vous participez aux missions de diagnostic et de conseil, et à l'identification des risques professionnels. Membre de l'équipe pluridisciplinaire, vous avez en charge les visites d'entreprises et l'étude des postes et conditions de travail sur demande du Médecin du travail.

Activités principales

Vos missions :

Au sein de l'équipe pluridisciplinaire du service constituée de médecins du travail, d'infirmier(ère)s de santé au travail et d'IPRP, vous aurez à :

- Réaliser des études techniques : études de poste, mesurages, interprétation des résultats et rédaction des rapports d'intervention (bruit, éclairage, vibration, atmosphère) ;
- Apporter un appui technique aux préventeurs des entreprises adhérentes ;
- Réaliser les fiches d'entreprise ;
- Aider à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels dans les entreprises notamment dans le cadre du DUERP ;
- Sensibiliser les entreprises et leurs salariés à la prévention des risques au travers l'animation de réunions d'information sur des thématiques Santé/Sécurité (la prévention des TMS, le bruit, les vibrations, le risque chimique, etc...) ;
- Informer les employeurs sur leurs obligations réglementaires d'un point de vue technique ;
- Aider à l'évaluation du risque chimique (analyse des fiches de données de sécurité (FDS), repérage des agents Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques, ...).

Chaque mission de travail fait l'objet d'un rapport écrit afin d'en assurer la transmission, le suivi et la traçabilité.

Autres missions

Participation à des groupes de travail

S'inscrit dans une conduite de projet de service en lien avec les problématiques de santé au travail

Participation à des groupes de travail du Plan Régional de Santé au Travail

Activités de fonctionnement

Participation à la rédaction du rapport d'activité du pôle technique

Réalisation de diaporamas, brochures, courriers, assistance du médecin dans l'élaboration de ses rapports

Recherche et mise à jour des connaissances

Participation à des conférences, études, échanges interprofessionnels menant à l'enrichissement de la profession

Environnement de travail

Déplacement sur tout le département

Permis B obligatoire

Lieux d'activité :

Centres médicaux, entreprises

Public et relations sociales :

En interne : collaboration avec les médecins, les membres de l'équipe pluri-disciplinaire (infirmier(ère)s, pôle technique, psychologue du travail), les secrétaires assistantes en santé au travail, le personnel administratif...

En externe : les salariés, les employeurs

Exigences particulières

Parfaites qualités rédactionnelles et orthographiques pour la rédaction des rapports exigées

Savoir travailler en équipe

Savoir s'adapter aux besoins du service

Sens de la communication

Sens de la discrétion

Etre capable de :

- Savoir s'organiser
- Gérer plusieurs tâches en même temps
- Savoir faire une veille réglementaire

Savoir utiliser :

- les outils informatiques : tableur, traitement de texte, logiciel de présentation
- l'intranet et l'internet : envoyer des mails, créer des dossiers, faire de la recherche documentaire

Obligations légales

Comme tous les membres de l'équipe pluridisciplinaire, le technicien HSE est tenu au secret professionnel et au secret de fabrication.

Opportunités / Intérêt professionnel du poste

Nécessité de se former en lien avec l'évolution des connaissances en santé au travail

Encadrement

Sous la responsabilité hiérarchique du responsable du pôle technique

Sous la responsabilité fonctionnelle des médecins du travail affectés

Formation et expérience requise

Vous êtes titulaire d'un DUT ou licence en Hygiène Sécurité Environnement ou équivalent. Expérience souhaitée dans une fonction Hygiène Sécurité Environnement, dans le milieu de l'entreprise ou en service de santé au travail.

Salaire :

25904€ rémunération minimale annuelle brute garantie